

pas opposées à la confédération, mais elles ne crurent pas devoir coopérer aux démarches que les délégués canadiens firent, en 1858, auprès du gouvernement impérial, pour la raison que le projet n'était pas encore assez connu de leurs habitants. A cette époque, les délégués canadiens prièrent l'administrateur du gouvernement, Sir EDMUND HEAD, de remplir la promesse qu'il avait faite en prorogant le parlement, c'est-à-dire d'attirer l'attention du gouvernement sur la mesure. (Écoutez! écoutez!) Le gouvernement canadien fit rapport du résultat de sa mission en Angleterre, à la session subséquente du parlement. (L'hon. monsieur lit ici une dépêche, datée d'octobre 1858, qui fut transmise au gouvernement impérial, exposant les difficultés qui s'étaient élevées entre le Haut et le Bas-Canada, à l'occasion de la demande d'une augmentation de représentation de la part de ce premier.) J'ai été opposé à ce principe, et je ne regrette pas cette opposition. Si une telle mesure avait été adoptée, quelle en aurait été la conséquence? Il y aurait eu conflit politique constant entre le Haut et le Bas-Canada, et une section aurait été gouvernée par l'autre. J'ai été accusé d'être opposé aux droits du Haut-Canada, parce que, durant 15 à 20 ans, j'ai fait opposition à mon hon. ami, le président du conseil, (M. BROWN), qui insistait à ce que la représentation fut basée sur la population dans chaque section de la province. Je combattais cette prétention, parce que je croyais que ce principe aurait donné lieu à un conflit entre les deux sections de la province. Je ne veux pas dire que la majorité du Haut-Canada aurait exercé une tyrannie sur le Bas-Canada; mais l'idée que le Haut-Canada, comme territoire, avait la prépondérance dans le gouvernement, aurait suffi pour créer ces animosités que je viens de mentionner. En 1858, je n'ai pas tardé à voir que le principe de la représentation d'après le nombre, qui ne convenait pas comme principe gouvernant pour les deux provinces, n'aurait pas le même inconvénient si plusieurs provinces s'unissaient par une fédération. Dans une lutte entre deux partis, l'un fort et l'autre faible, le plus faible ne peut qu'être subjugué. Mais s'il y a trois partis, le plus fort n'a pas le même avantage, car quand deux de ces partis voient que le troisième a trop de force, ils s'allient ensemble pour le combattre. (Applaudissements.) Je ne combattais pas ce principe avec l'intention de refuser justice au

Haut-Canada, mais c'était pour empêcher l'injustice envers le Bas-Canada. Je n'entretenais pas la plus légère crainte que les droits du Bas-Canada se trouvent en danger par cette disposition qui établit que, dans la législature générale, les canadiens-français auront un nombre de représentants moindre que celui de toutes les autres origines combinées. L'on voit, par les résolutions, que dans les questions qui seront soumises au parlement général, il ne pourra y avoir de danger pour les droits et privilèges, ni des canadiens-français, ni des écossais, ni des anglais, ni des irlandais. Les questions de commerce, de communication intercoloniale, et toutes les matières d'un intérêt général seront discutées et déterminées par la législature générale; mais dans l'exercice des fonctions du gouvernement général, il n'y aura nullement à craindre qu'il soit adopté quelque principe qui puisse nuire aux intérêts de n'importe quelle nationalité. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails de la question de confédération; je veux simplement mettre devant la chambre les principales raisons qui peuvent induire les membres à accepter les résolutions soumises par le gouvernement. La confédération est, pour ainsi dire, une nécessité pour nous, en ce moment. Nous ne pouvons fermer les yeux sur ce qui se passe de l'autre côté de la frontière. Nous voyons qu'un gouvernement établi depuis 80 ans seulement, n'a pu maintenir unie la famille des états qui faisaient partie de ce vaste pays. Nous ne pouvons nous dissimuler que la lutte terrible, dont nous suivons avec anxiété les progrès, doit nécessairement peser sur notre existence politique. Nous ne savons pas quels seront les résultats de cette grande guerre; si elle finira par l'établissement de deux confédérations, ou bien par une seule, comme auparavant. Nous avons à faire en sorte que cinq colonies, habitées par des hommes dont les intérêts et les sympathies sont les mêmes, forment une seule et grande nation. Pour cela, il ne faut que les soumettre à un même gouvernement général. La question se résout comme ceci: il nous faut ou avoir une confédération de l'Amérique Britannique du Nord, ou bien être absorbés par la confédération américaine. (Écoutez! écoutez!) Quelques-uns entretiennent l'opinion qu'il n'est pas nécessaire d'obtenir une telle confédération pour empêcher notre absorption par la république voisine; mais ils se trompent. Nous savons que l'Angleterre est déterminée à nous aider et à nous appuyer